

REGLEMENT INTERIEUR

Séjours 2024

I. LIAISON AVEC LES RESPONSABLES LEGAUX

• DEPART ET ARRIVEE

RDV au stade Jean Jaurès, 2 rue Jean Jaurès à Chaville le **lundi 1 juillet 2024 à 9h00**.

Le transport est assuré par les organisateurs.

Départ à 9h30 précise, ponctualité obligatoire, l'absence d'un stagiaire ne pourra entraîner le remboursement de l'inscription au stage.

Retour prévu le **vendredi 5 juillet 2024 vers 16h** suivant les activités et les conditions météorologiques sur place.

• PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole sanitaire gouvernemental relatif aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement sera strictement respecté.

A ce jour, il s'apparente à celui que les enfants et les jeunes connaissent dans le cadre scolaire.

- A date, les accueils avec hébergement sont autorisés, dont les séjours sportifs.
- Référent Covid-19 = Directeur du Séjour, en charge de la mise en œuvre et du respect du protocole en vigueur, de la communication aux stagiaires et aux parents, de la surveillance d'éventuels symptômes.
- Respect du Règlement intérieur du lieu d'hébergement et d'activités.

• TRAITEMENT MEDICAL

Les éducateurs sportifs diplômés encadrant le séjour assureront le suivi des traitements de chacun (suivant renseignements fournis par la fiche sanitaire) et dispenseront les 1^{er} secours en cas de besoin.

En cas de symptômes plus sérieux ou d'accident, l'enfant sera accompagné chez le médecin ou à l'hôpital le plus proche. Les responsables légaux seront prévenus dans les meilleurs délais suivant les impératifs d'organisation.

Si le jeune suit un traitement, pensez à mettre ses médicaments dans la valise. (Double de l'ordonnance impératif).

Nous avançons les frais médicaux en cas d'urgence. Le remboursement vous sera ensuite demandé et vous recevrez alors les justificatifs destinés à la caisse d'assurance maladie.

- **OBJETS DE VALEUR**

Il est interdit d'apporter lors des séjours, tout objet de valeur : bijoux, MP3, console, etc.

Il est déconseillé d'apporter un téléphone portable de valeur.

L'équipe d'animation décline toute responsabilité en cas de casse, vol ou perte.

Pour l'argent de poche, le montant reste à l'appréciation des parents. Toutefois, l'équipe d'encadrement vous conseille de ne pas dépasser un montant de 20 €.

II. REGLES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE

- **LES REPAS**

Le séjour prévoit une pension complète.

Le temps de repas doit rester un moment de partage, convivial et calme.

Important : l'alimentation est primordiale lors d'un séjour intensif de sport !

- **LES NUITS**

Duvet, oreiller et lampe de poche obligatoires.

Anti-moustique fortement conseillé.

Pour respecter les règles d'hygiène et de sécurité, les tentes doivent rester rangées et propres.

- **LES INCIVILITES ET LES SANCTIONS**

Tout participant a le devoir de respect envers le personnel d'encadrement comme envers les autres participants. Cela implique la politesse et exclu menaces, injures, brutalités et vols; cela interdit aussi la détention d'objets pouvant nuire à la santé physique ou morale d'autrui.

Pendant la durée du séjour, la drogue et l'alcool sont strictement interdits. La possession, l'acquisition, la vente, le partage et/ou la consommation d'une de ces substances sont interdits par la législation française. La réponse la plus indulgente face à de tels comportements reste le renvoi.

La cigarette est interdite au mineur de moins de 16 ans.

En cas de dégradations volontaires, les frais occasionnés par ces dégâts seront à la charge des parents.

En cas de comportements incompatibles à la vie en collectivité, un jeune pourra être renvoyé dans sa famille. Les responsables légaux seront alors prévenus personnellement dans les plus brefs délais. Dans ce cas les frais de rapatriement occasionnés, y compris ceux de l'accompagnateur, seront à la charge du responsable légal du jeune.

- **Informations pratiques :**

1 sac à dos / 1 gourde / crème solaire et casquette obligatoires

Vêtements pour la baignade obligatoire

1 paire de chaussures fermées obligatoires (pour les activités nautiques et accrobranches)

Elastiques pour les cheveux longs obligatoires

Vêtements pour la pratique sportive intérieur et extérieur

- **PROGRAMME du séjour**

1^{er} jour : Arrivée, installation puis VTT et baignade

2^{ème} jour : Disc golf et catamaran

3^{ème} jour : Stand up paddle, accrobranche et baignade

4^{ème} jour : Beach volley et téléski nautique et baignade

5^{ème} jour : tir à l'arc, rangement des affaires et retour à l'espace jeune

ATTENTION : BREVET DE NATATION OBLIGATOIRE

+ Baignades selon le planning des activités

Toutes les activités sont obligatoires.

Fait à :

le :

Nom et Prénom de l'enfant :

Nom et prénom des parents :

Signature de l'enfants

Signature des parents :